

**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 14 (1968)

**Heft:** 5-6

**Artikel:** Communications du fonds de solidarité

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-848891>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**ENTREPRISE de PEINTURE**  
**CELIO**  
200, boulevard Voltaire  
PARIS - XI<sup>e</sup>  
Tél. : ROQuette 62-20  
•  
Devis gratuit  
Travail soigné

## "LE FRANÇAIS"

3, av. de l'Opéra  
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,  
vous y dégusterez  
la bonne fondue suisse  
et les délicieuses croutes  
au fromage

## LA PRÉCISION DANS LE DÉCOLLETAGE

Société Anonyme  
au Capital de 245.000 F  
Directeur : **E. BIERI**  
16, rue Orfila - PARIS, 20<sup>e</sup>  
MEN. 52-07  
PIÈCES DÉTACHÉES  
SUR TOURS AUTOMATIQUES  
Pour AVIATION - AUTO  
MARINE - CHEMINS de FER  
HORLOGERIE - OPTIQUE  
RADIO - ELECTRONIQUE...

HORLOGERIE DE GENÈVE  
**F. LUTHI**, horloger diplômé  
26, av. Marceau, Paris, 8<sup>e</sup>  
Montres de Haute Précision

Ely. 57-76  
Réparations soignées  
Représentant de la  
Maison GUBELIN

**UNIVERSAL**  
GENÈVE

## ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16  
MIROITERIE DECORATION  
**F. MONA**  
ENCADREMENTS VITRERIE  
38, rue François-1<sup>er</sup>  
Paris-8<sup>e</sup>

*Huiles*

## "MOTUL"

*et Graisses*

Automobiles  
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure  
**93 - AUBERVILLIERS**  
Tél. 352-29-29

## HOTEL

### OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER  
(TUILERIES - PI. VENDOME)

Le rendez-vous  
des touristes et des  
hommes d'affaires suisses

Tél. : OPE. 28-45      Télégr. : OXFORTEL

## COMMUNICATIONS DU FONDS DE SOLIDARITÉ

### Elections des délégués 1969

La prochaine élection des délégués du Fonds de solidarité aura lieu au printemps 1969. Conformément à l'article 23, chiffre 1 des statuts du Fonds de solidarité, les délégués sont désignés lors des réunions de section ou par la procédure écrite. Il faut, pour des raisons pratiques, renoncer à la convocation des membres d'une section. La procédure écrite, dont la convenance est également douteuse, coûterait à la coopérative au moins 15.000 F. Ces circonstances, ajoutées au fait que lors de l'assemblée des délégués 1967 à Lugano, huit seulement des délégués ayant le droit de vote étaient présents, nous incitent à réexaminer la procédure d'élection et, si c'est nécessaire, tout le chapitre VI des statuts (l'organisation de la coopérative). Des propositions pour une représentation simplifiée mais conforme des sociétaires à l'assemblée des délégués seront présentées à l'assemblée du 24 août 1968 à Schaffhouse.

### Augmentation ou réduction de l'épargne

Beaucoup de sociétaires ne savent pas qu'ils peuvent augmenter leur épargne annuelle ou unique d'un montant correspondant à leurs ressources financières. Ces demandes doivent être adressées au secrétariat du Fonds de solidarité accompagnées si possible d'indications précises sur les ressources financières. L'article 15, chiffres 3 et 4 des statuts, est compétent en la matière. Il arrive encore fréquemment que des sociétaires suspendent leurs paiements lorsque pour une raison quelconque il ne leur est pas possible de verser leur épargne annuelle choisie. La longue et coûteuse procédure d'avertissement pourrait souvent être évitée si les sociétaires étaient conscients de la possibilité qu'ils ont de réduire leur épargne annuelle jusqu'à l'apport minimal de 25 F, ce qui entraîne bien sûr une réduction de l'indemnité forfaitaire. La procédure exacte et les effets d'une réduction sont expliqués dans le règlement d'application des statuts. Les demandes de réduction conformes à l'article 15, chiffre 3, seront acceptées sans autres formalités. Si une amélioration des ressources financières survient, une demande d'augmentation de l'épargne annuelle peut être introduite en tout temps.

Pour les membres qui ne peuvent verser leurs cotisations annuelles, nous pouvons vous proposer un parrainage.

### Formulaires d'admission

Ceux-ci peuvent être obtenus sous deux formes :  
formulaire blanc : allemand - français - italien ;  
formulaire bleu : français - anglais - espagnol.

Nous vous prions instamment de ne plus utiliser les vieux formulaires en une seule langue.

CH 3 000 — BERNE — 26 ALPENSTRASSE

**Qui vous assure  
contre des risques politiques ?  
Le Fonds de Solidarité des Suisses  
de l'étranger**